



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE VIEUX-FORT

Arrêté n° 2026-26

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION
À L'ASSOCIATION SUN FLY
D'ORGANISER UNE MANIFESTATION,
LE DIMANCHE 21 JUIN 2026, SUR LE PARVIS DE L'ÉGLISE,
À L'OCCASION DES FÊTES DE LA MUSIQUE ET DES PÈRES**

Le Maire de la Commune de VIEUX-FORT,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoires notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2;
- **VU** le Code de la santé publique ;
- **VU** la demande formulée par l'association SUN FLY, représentée par sa Présidente Madame Jennifer MARCIN, en date du 08 juin 2026, sollicitant l'autorisation d'organiser une manifestation, le dimanche 21 juin 2026 sur le parvis de l'église, à l'occasion des fêtes de la musique et des pères ;
- **CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sécurité et la tranquillité publics ;

ARRÊTÉ :

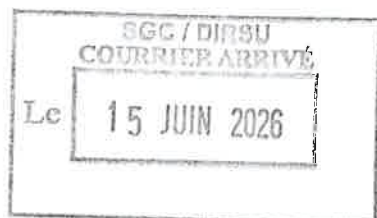
ARTICLE 1 - L'association SUN FLY est autorisée à organiser une manifestation avec vente de repas/grillades, bar et animation musicale, le dimanche 21 juin 2026 de 10h00 à 22h30 sur le parvis de l'église de VIEUX-FORT.

ARTICLE 2 – Les organisateurs sont responsables de la sécurité et de la surveillance de la manifestation.

ARTICLE 3 - Toute infraction à la réglementation sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté est établi en deux exemplaires destinés à la Mairie et au bénéficiaire. Une ampliation sera transmise au préfet, à la Police Municipale et la Brigade de Gendarmerie de Trois-Rivières.

Fait à VIEUX-FORT, le 11 juin 2026



Le Maire


Roland PLANTIER